

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 Novembre 2022
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13 + 2	
DATE DE CONVOCATION			
10/11/2022			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
22 NOV. 2022			
N° d'ordre de la délibération			
2022_075			
L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire			
Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Nathalie LAMBERT			
Absents excusés : M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ph.Ferlet Mme Viviane ROUSSEL, pouvoir à M. H. Jossier			
Absents non excusés :			
Secrétaire de séance : Laurence RENVOYE			
Cession de 35 m ² issus de la parcelle ZH 161 à la Sté Foncière DUC			

La Commune est sollicitée par la Société Foncière DUC pour l'acquisition d'une superficie d'environ 35 m² issue de la parcelle ZH 161 située au proximité de l'ancien plan d'eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, précédemment mandaté pour négocier,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- 1/ Décident de céder 35 m² issus de la parcelle ZH 161 à la Sté Foncière DUC ;
- 2/ Fixent le prix de cession à 5 € le m², frais à la charge de l'acquéreur ;
- 3/ Disent que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- 4/ Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution et signer tous actes relatifs à cette décision

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.
Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

